

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0527 du 03/03/2014

Arrêté du 2 janvier 2013

ARRETE PORTANT DETACHEMENT DE CONSERVATEURS DES HYPOTHEQUES DE 3^{ÈME} CATEGORIE
DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1^{ÈRE} CATEGORIE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte détachement de conservateurs des hypothèques de 3^{ème} catégorie dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la transformation des conservations des hypothèques en services de publicité foncière à la même date.

Date d'application : 01/01/2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DE CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES DE 3ÈME CATÉGORIE DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1ÈRE CATÉGORIE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DE CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES DE 3^{ÈME} CATÉGORIE DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

ARRÊTÉ
portant détachement de
conservateurs des hypothèques de 3^{ème} catégorie
dans l'emploi de chef de service comptable
de 1^{ère} catégorie

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°95-866 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;

Vu le décret n°2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2012 relatif au classement des postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation du cautionnement à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques, publié au Journal officiel du 27 novembre 2012 ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire n° 1 DE LA Direction générale des finances publiques en date du 6 décembre 2012 ;

Vu les demandes des intéressés,



ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les conservateurs des hypothèques de troisième catégorie dont les noms suivent sont, à compter du 1^{er} janvier 2013, détachés dans l'emploi de chef de service comptable de 1^{ère} catégorie dans les conditions figurant au tableau ci-après :

Identité	Département	SPF d'affectation au 01/01/2013	Date de fin de détachement	Chevron Indice	Date ancienneté grade
BELMONT Elisabeth	094	CRETEIL 3	31/08/2013	HEC3 - 1164	30/12/2011
BRUN Christian	095	CERGY-PONTOISE 4	31/10/2013	HEC2 - 1139	01/07/2012
CRIQ Bernard	075	PARIS 10	31/12/2013	HEC2 - 1139	01/02/2012
DUGUA Gérard	095	ERMONT	31/03/2013	HEC3 - 1164	10/07/2010
FAUGERON Ivan	060	SENLIS	30/09/2013	HEC2 - 1139	01/03/2012
ALFONSI Arlette	013	AIX-EN-PROVENCE 2	31/03/2013	HEC2 - 1139	01/07/2012
GOMBERT Jacques	030	NÎMES 1	31/07/2013	HEC3 - 1164	28/12/2011
GOUMY Jean-Luc	074	BONNEVILLE	31/03/2013	HEC2 - 1139	01/02/2012
GUDEFIN Bernard	001	NANTUA	31/12/2013	HEC3 - 1164	01/07/2010
LAMURE Jean	091	MASSY	02/08/2014	HEC2 - 1139	01/07/2012
NORIE Jean-Paul	044	NANTES 2	31/12/2015	HEC3 - 1164	31/12/2008
ORIBELLI Gilbert	084	AVIGNON 2	31/03/2013	HEC3 - 1164	31/07/2010
PEREZ Daniel	069	LYON 5	31/01/2013	HEC3 - 1164	01/09/2011
PERRIER Patrick	045	ORLEANS 1	31/12/2015	HEC2 - 1139	01/07/2012
REULET Gabriel	026	VALENCE 1	31/07/2013	HEC2 - 1139	01/05/2012
RUELLE Michel	006	GRASSE 2	17/12/2013	HEC2 - 1139	01/02/2012
XIFRA Jacques	030	NÎMES 2	31/05/2013	HEC3 - 1164	01/08/2011
ZAEPFFEL André	095	SAINT LEU-LA-FORÊT	31/12/2015	HEC3 - 1164	31/08/2010

Article 2 : Le cautionnement des comptables ci-dessus désignés est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation du cautionnement à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques.

Article 3 : Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au BOFiP.

FAIT À PARIS, LE 2 JANVIER 2013

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

OLIVIER ROUSEAU

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Bézard

ISSN 2268-0756